CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E35193** **VALABLE JUSQU'AU** **18/11/2027**

ÉDITÉ LE 12/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1991

Raison sociale : LAPIX BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2016

Capital : 408 480

22 AVENUE DE JALDAY
64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BAYONNE BAYONNE

Siret : 382 743 391 00023

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7103564-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J49049G1254000/002 168833/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J49049G1254000/002 168833/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 05 59 08 10 10 **Fax :**

Portable : 0611699460

Responsabilité légale :
CASTILLON ARNAUD PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : a.dewally@lapixbatiment.fr

Effectif moyen : 101 **Tranche de classification :** EFF5 **Chiffre d'affaires H.T. :** 26 877 355 **Tranche de classification :** CA9

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité supérieure)	101	21/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

12/10/2026 16:43

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.